

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de l'ASSEMBLÉE****1ERE REUNION DE 2017****Séance du 15 mars 2017****CD20170315_14****id. 3077**

L'an deux mille dix-sept le quinze mars , les membres du Conseil Départemental légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental.

Présents :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, Mme BAULU, M. BEQ, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, Mme CABOS, Mme COLOMBIE, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAX, Mme FERRERO, M. GONZALEZ, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme MORVAN, Mme NEGRE, Mme RIOLS, M. ROGER, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, Mme TURELLA-BAYOL, M. VIGUIE, M. WEILL

Absent(s) représenté(s) :

M. BAYLET (pouvoir à Mme LE CORRE)

Nombre de membres du Conseil Départemental : 30

Quorum : 16

Le quorum légal étant atteint, l'Assemblée départementale peut valablement délibérer.

**DISSOLUTION DE L'INSTITUTION INTERDÉPARTEMENTALE
PÔLE SUD-OUEST**

Les Départements du Gers, du Tarn-et-Garonne et du Lot-et-Garonne ont créé en 1991 l'Institution Interdépartementale Pôle Sud-Ouest, dont la vocation était la valorisation de projets communs aux 3 Départements dans les domaines du tourisme, de l'agriculture ou encore de l'enseignement supérieur.

Pendant plus de 20 ans, les 3 Départements, via leur Comité Départemental du Tourisme, ont fait la promotion conjointe de leur territoire sur divers salons nationaux et internationaux et notamment, les Marchés Flottants du Sud-Ouest à Paris.

Dans le cadre de l'exercice de la présidence tournante de l'institution, les 3 Départements ont délégué l'organisation des marchés flottants à leur Comité Départemental du Tourisme ou Agence de Développement Touristique respectif à partir de 2012.

Au final, l'Institution Interdépartementale Pôle Sud-Ouest n'ayant plus d'activité en propre depuis 2013, en accord avec les Départements du Lot-et-Garonne et du Gers, il est convenu de mettre un terme aux activités de cette institution.

*
* *

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu l'avis de la commission aménagement du territoire, tourisme et patrimoine,

Vu l'avis de la commission des finances,

Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

- Approuve la dissolution de l'Institution Interdépartementale Pôle Sud-Ouest ;
- Informe les Départements du Gers et du Lot-et-Garonne de cette décision ;
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document afférent à cette opération.

P : 22

C : /

A : 8

Le Président du Conseil Départemental,

Christian ASTRUC